



AG2R LA MONDIALE



PRÉVOYANCE

—

Assurance
Autonomie

**CHOISIR
AUJOURD'HUI
COMMENT
VIVRE DEMAIN**

LA PERTE D'AUTONOMIE, EN PARLER, C'EST DÉJÀ L'ANTICIPER...

Avec l'allongement de l'espérance de vie, le nombre de personnes en perte d'autonomie devrait augmenter de 40% d'ici 2040.

1. APPRENEZ À LA RECONNAITRE

C'est l'état d'une personne, qui malgré les soins dont elle bénéficie, **nécessite l'aide d'un tiers pour accomplir des actes essentiels de la vie courante ou requiert une surveillance particulière**. La perte d'autonomie peut être physique ou psychique. Elle est totale ou partielle selon les capacités de la personne à réaliser seule les actes de la vie courante : **se laver, s'habiller, s'alimenter, ou se déplacer**.

2. MESUREZ-EN TOUTES LES CONSÉQUENCES

Socialement, **moralement, la perte d'autonomie est un véritable bouleversement, tant pour la personne qui en est atteinte que pour son entourage**. Selon le niveau de la perte d'autonomie, un aménagement du domicile, la présence d'un tiers ou le transfert vers un établissement spécialisé peuvent être nécessaires.

3. ESTIMEZ SON COÛT

Le coût dépend tant du niveau de perte d'autonomie que du mode d'hébergement :

- **Hébergement en institution spécialisée : de 1 800 à 3 000 €/mois, voire 3 500 €/mois**, selon le niveau de la prestation médicalisée, le standing et la localisation, Paris ou Province.
- **Hébergement à domicile : 1 800 €/mois.**

Au regard des revenus des retraités, les difficultés de financement sont nombreuses.

Avec Assurance Autonomie, AG2R LA MONDIALE vous permet d'anticiper la perte d'autonomie pour :

- **Rester le plus longtemps possible à votre domicile.**
- **Ne pas être une charge pour vos proches.**
- **Vous prémunir financièrement contre ce risque.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le nombre de personnes âgées dépendantes sera multiplié par 1,4 entre 2010 et 2030 et par 2 entre 2040 et 2060 (source : INSEE - Mai 2013)

La situation de perte d'autonomie dure en moyenne 4,4 ans et la prise en charge publique ne représente que 30% du coût moyen.

DÉTERMINER UNE SOLUTION OPTIMALE

Se prémunir efficacement face à la perte d'autonomie, c'est avant tout bénéficier de garanties sur mesure. À l'opposé du contrat standard, Assurance Autonomie est une solution personnalisée qui se construit avec vous, en 3 étapes :

1. ÉVALUER VOS BESOINS FUTURS

Le niveau de vos revenus

Cette donnée est essentielle pour identifier le complément de ressources dont vous auriez besoin en cas de perte d'autonomie. Votre budget nous permettra d'ajuster au mieux ces garanties.

Votre situation familiale

Si certains peuvent compter sur la présence de leur entourage familial, d'autres ne souhaitent pas être une charge pour leurs proches et préfèrent avoir recours à des aides professionnelles ou entrer dans un établissement spécialisé.

Votre logement

Quelle est votre situation géographique ? Habitez-vous en pavillon ? Résidez-vous dans une zone urbaine ? Êtes-vous à proximité d'un centre médicalisé ?

Ces éléments permettent d'estimer le coût des aménagements nécessaires pour que votre habitation reste adaptée à vos besoins le plus longtemps possible.

2. DÉFINIR VOTRE RENTE, EN CAS DE PERTE D'AUTONOMIE TOTALE

Vous assurer une **rente viagère mensuelle en cas de perte d'autonomie totale** est essentiel car c'est dans cette situation que les conséquences financières sont les plus lourdes.

Vous choisissez, par avance, combien vous souhaitez percevoir en cas de perte d'autonomie totale : **de 300 à 4 000 €/mois**.

3. CHOISIR LES OPTIONS QUI VOUS CORRESPONDENT

Trois options vous sont proposées :

La perte d'autonomie partielle

Avec l'âge, le risque de perdre au moins partiellement son autonomie s'accroît. Avec cette option, vous bénéficiez pendant la période de perte d'autonomie partielle, d'une rente mensuelle viagère à hauteur de **50%* de la rente souscrite pour la perte d'autonomie totale.**

Le capital aménagement

Cette option vous permet de **faire face aux premières dépenses** liées à la perte d'autonomie qu'elle soit partielle ou totale.

A la souscription, vous choisissez le capital qui vous convient entre **2 500, 5 000 ou 10 000 euros, que vous utiliserez librement.**

L'option assistance

Dès la souscription, vous pouvez bénéficier de **services d'assistance spécifiques** :

- **Au quotidien :**

Renseignements sur la perte d'autonomie, recherche d'intervenants professionnels (aide ménagère, garde malade...)

- **Dès la perte d'autonomie partielle :**

Soutien psychologique, bilans et conseils, plan d'aide à l'organisation, téléassistance, recherche d'une maison d'accueil,...

- **Pour les aidants :**

Organisation et prise en charge des solutions de répit jusqu'à 500€, accompagnement aux démarches administratives, aide psychologique...

* Ex : la souscription d'une rente perte d'autonomie totale de 1 000 euros donne droit avec cette option à 500 euros de rente pendant la période de perte d'autonomie partielle.



Nouveauté : Simulateur Dépendance

Évaluez le coût de la dépendance et estimez le montant mensuel que vous devrez déboursier.

Connectez-vous sur le site : www.ag2rlamondiale.fr

BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROTECTION RENFORCÉE

PRENEZ TOUTES VOS DISPOSITIONS POUR FAIRE FACE AU RISQUE DE PERTE D'AUTONOMIE :

- Le choix d'une **rente mensuelle viagère** : entre 300 € et 4 000 € en cas de perte d'autonomie totale,
- Une **sélection médicale simplifiée** au moment de l'adhésion,
- Une **couverture immédiate** en cas d'accident,
- Des **options pour renforcer votre protection** : la garantie perte d'autonomie partielle, le capital aménagement et l'assistance spécifique pour vous et vos proches.

1 SEULE QUESTION

SUR VOTRE ÉTAT DE SANTÉ*

* Pour une souscription sans la garantie perte d'autonomie partielle.

SOUSCRIPTION

DE 18 ANS À 74 ANS

AG2R LA MONDIALE UN EXPERT À VOS CÔTÉS

Pionnier de l'assurance dépendance, il vous fait bénéficier d'une expérience de plus de 25 ans, unique sur le marché.

Ce n'est donc pas un hasard si plus de 260 000 personnes nous ont fait confiance pour se protéger en cas de perte d'autonomie.

QUI SONT LES AIDANTS ?

On désigne par ce terme les proches, membres de la famille, qui assistent une personne en situation de perte d'autonomie.

À VOTRE DISPOSITION

Pour vous aider à préparer sereinement votre avenir, nous vous proposons également une assurance mixte épargne - dépendance. Demandez-nous conseils en agence.

L'OFFRE AG2R LA MONDIALE POUR LES PARTICULIERS

Partout en France un
acteur de référence
de l'assurance de
protection sociale
et patrimoniale.

SANTÉ

Complémentaire santé

PRÉVOYANCE

Garantie prévoyance individuelle

Garanties obsèques

Assurances perte d'autonomie

Aide aux aidants

ÉPARGNE RETRAITE ENTREPRISE

Constitution d'un capital

Transmission d'un patrimoine

RETRAITE

Revenus à vie

ASSURANCE DE BIENS

Assurance auto

Assurance habitation

Protection juridique

AUTRES PRODUITS

Santé animaux

Crédit

Tourisme

Pleine vie

VOTRE AGENCE

AG2R LA MONDIALE
104-110 bd Haussmann
75379 Paris Cedex 08
Tél.: 09 74 50 1234 (appel non surtaxé)
www.ag2rlamondiale.fr

PRIMA, membre du groupe AG2R LA MONDIALE - SA au capital social de 30 489 803,45 € entièrement libéré -
Entreprise régie par le code des assurances - 37, boulevard Brune 75014 Paris - 333 193 795 RCS Paris